

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

**Arrêté du 30 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 27 juin 2011 portant institution des comités techniques au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire**

NOR : AGRS1407166A

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant institution des comités techniques au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;

Vu les avis du comité technique ministériel en date du 4 mars 2014 et du 26 juin 2014,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Dans l'intitulé et à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 27 juin 2011 susvisé, les mots : « ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire » sont remplacés par les mots : « ministère chargé de l'agriculture ».

**Art. 2.** – Le deuxième alinéa de l'article 2 du même arrêté est complété par les dispositions suivantes : « et du statut d'emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelles agricoles mentionnés aux articles R. 811-4 à R. 811-113 du même code ».

**Art. 3.** – Le sixième alinéa de l'article 6 du même arrêté est abrogé.

**Art. 4.** – Le tableau du III de l'article 8 du même arrêté est remplacé par le tableau suivant :

EFFECTIFS EMPLOYÉS DANS L'ENSEMBLE DES STRUCTURES entrant dans le champ de compétence du comité	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Inférieur ou égal à 100	4	4
De 101 à 200	6	6
De 201 à 300	7	7
De 301 à 400	8	8
Plus de 400	10	10

**Art. 5.** – L'article 9 du même arrêté est complété par les alinéas suivants :

« Le mode de scrutin, scrutin sur sigle ou scrutin de liste, ainsi que le nombre de représentants des personnels siégeant à chaque instance sont déterminés en fonction des effectifs composant le corps électoral de chaque instance. Ces effectifs sont arrêtés six mois avant la date à laquelle est organisé le scrutin, soit au 4 juin 2014.

Le mode de scrutin et le nombre de représentants du personnel pour chaque comité technique sont détaillés en annexe. »

**Art. 6.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 juillet 2014.

*Le ministre de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt,  
porte-parole du Gouvernement,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le chef de service  
des ressources humaines,  
J. CLÉMENT*

*Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le chef de service,  
adjoint à la directrice générale  
des ressources humaines,  
B. LANNAUD*

## A N N E X E

INSTANCES	MODE DE SCRUTIN	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS TITULAIRES
CTM	liste	15
CTEA	liste	10
CTAC	liste	10
CTSD	liste	10
CTSG	liste	10
CTS DGPAAT	liste	8
CTS DGAL	liste	7
CTS DGER	liste	7
CTS CGAAER	liste	6
CTS CAB CBCM MDEF	liste	6
CTS Toulouse-Auzeville	liste	7
CTR DRAAF Alsace	sigle	4
CTREA Alsace	liste	8
CTR DRAAF Aquitaine	liste	6
CTREA Aquitaine	liste	10
CTR DRAAF Auvergne	liste	6
CTREA Auvergne	liste	10
CTR DRAAF Basse-Normandie	liste	6
CTREA Basse-Normandie	liste	10
CTR DRAAF Bourgogne	liste	6
CTREA Bourgogne	liste	10
CTR DRAAF Bretagne	liste	6
CTREA Bretagne	liste	10
CTR DRAAF Centre	liste	6
CTREA Centre	liste	10
CTR DRAAF Champagne-Ardenne	sigle	4

INSTANCES	MODE DE SCRUTIN	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS TITULAIRES
CTREA Champagne-Ardenne	liste	10
CTR DRAAF Corse	sigle	4
CTREA Corse	liste	6
CTR DRAAF Franche-Comté	liste	6
CTREA Franche-Comté	liste	10
CTR DRAAF Haute-Normandie	sigle	4
CTREA Haute-Normandie	liste	10
CTR DRAAF Languedoc-Roussillon	liste	7
CTREA Languedoc-Roussillon	liste	10
CTR DRAAF Limousin	sigle	4
CTREA Limousin	liste	10
CTR DRAAF Lorraine	sigle	4
CTREA Lorraine	liste	10
CTR DRAAF Midi-Pyrénées	liste	6
CTREA Midi-Pyrénées	liste	10
CTR DRAAF Nord - Pas-de-Calais	sigle	4
CTREA Nord - Pas-de-Calais	liste	10
CTR DRAAF Pays de la Loire	liste	7
CTREA Pays de la Loire	liste	10
CTR DRAAF Picardie	sigle	4
CTREA Picardie	liste	10
CTR DRAAF Poitou-Charentes	liste	6
CTREA Poitou-Charentes	liste	10
CTR DRAAF PACA	liste	6
CTREA PACA	liste	10
CTR DRAAF Rhône-Alpes	liste	6
CTREA Rhône-Alpes	liste	10
CTR DRAAF Ile-de-France	liste	6
CTREA Ile-de-France	liste	10
CT DAAF-Ens Guadeloupe	liste	7
CT DAAF-Ens Guyane	liste	6
CT DAAF-Ens Martinique	liste	7
CT DAAF-Ens Mayotte	liste	6
CT DAAF-Ens La Réunion	liste	7
CT ENV Alfort	liste	8
CT ENV Toulouse	liste	7
CT ENSP	sigle	4
CT ENFA	liste	6

INSTANCES	MODE DE SCRUTIN	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS TITULAIRES
CT Bordeaux Sciences Agro	liste	6
CT ENGEES	sigle	4
CT CEZ	liste	6
CT EPN Wallis-et-Futuna	sigle	4